

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la **0602^e** séance
tenue le **5 novembre 2018 à 14 heures**
à la salle Roger-Guillemain (M-415) du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études : Mme Louise Béliveau ; le vice-recteur aux ressources humaines et à la planification : M. Jean Charest, le vice-recteur aux finances et aux infrastructures : M. Éric Filteau ; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation : Mme Marie-Josée Hébert ; le vice-recteur aux affaires internationales et à la Francophonie : M. Guy Lefebvre ; les doyens : M. Christian Blanchette, Mme Hélène Boisjoly, M. Frédéric Bouchard, M. Shahrokh Esfandiari, M. Raphaël Fischler, M. Jean-François Gaudreault-DesBiens, Mme Lyne Lalonde, Mme Pascale Lefrançois, Mme Christine Théorêt ; l'administratrice exerçant les fonctions de doyenne de la Faculté des études supérieures et postdoctorales : Mme Michèle Brochu ; le directeur général de la Direction générale des bibliothèques : M. Richard Dumont ; les représentants du corps professoral : M. Christian Baron, M. Francis Beaudry, M. Jacques Bélair, Mme Chantal Bémour, Mme Isabelle Brault, M. François Champagne, M. François Courchesne, M. David Décary-Héту, Mme Diana Dimitrova, Mme Josée Dubois, M. Jocelyn Dubuc, M. Arnaud Duhoux, Mme Caroline Faucher, M. Dominic Forest, Mme Thora Martina Herrmann, M. Robert Kasisi, M. Yan Kestens, M. Daniel Lamontagne, M. Jonathan Ledoux, M. Francis A. Loiola, M. Bertrand Lussier, M. Jean-François Masson, Mme Tiiu Poldma, M. Jean Piché, Mme Sophie René de Cotret, M. Samir Saul, M. François Schiettekatte, Mme Audrey Smargiassi, M. Jesús Vázquez-Abad ; les représentants du personnel enseignant : M. Pierre-David Desjardins, Mme Françoise Guay, M. François Le Borgne, M. Jean Poiré, Mme Gyslaine Samson Saulnier, M. Michaël Séguin, Mme Alice Tavares Mascarenhas ; un représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Pierre Baptiste ; les représentants des étudiants : M. Matis Allali, Mme Jessica Bérard, Mme Marie-Jeanne Bernier, M. Antoine Bertrand-Huneault, Mme Andréanne St-Gelais ; un représentant du personnel : M. Nicolas Ghanty ; une représentante des cadres et professionnels : Mme France Fillion ; les observateurs : Mme Kate Bazinet, M. Alain Charbonneau, Mme Sophie Langlois, Mme France Lebel, M. David Lewis, M. Jean Renaud.

ABSENTS : le vice-recteur aux relations avec les diplômés, partenariats et philanthropie : M. Raymond Lalande ; un doyen : M. Réjean Hébert ; les directeurs des écoles affiliées : M. Michel Patry, M. Philippe A. Tanguy ; les représentants du corps professoral : M. Jean Barbeau, M. Alexandre Beaupré-Lavallée, M. Jean-Sébastien Boudrias, M. Pierre M. Bourgouin, Mme Guylaine Le Dorze, M. Laurence McFalls, M. Stéphane Molotchnikoff, Mme Vardit Ravitsky, M. Rémy Sauvé, M. Luc Stafford, Mme Elvire Vaucher ; les chargés de cours : M. Frédéric Kantorowski, Mme Ekaterina Piskunova, M. Paolo Spataro ; les représentants des étudiants : Mme Asma Bouikni, M. Martin St-Pierre, M. Denis Sylvain ; un représentant du personnel : M. Sylvain Chicoine ; les représentantes des cadres et professionnels : Mme Geneviève Bouchard, Mme Isabelle Shumanski ; les observateurs : Mme Marie-Claude Binette, M. Simon Carrier, Mme Agnieszka Dobrzynska, Mme Isabelle Dufour, Mme Michèle Glemaud, M. Daniel Lajeunesse, Mme Julie Lambert, Mme Claude Mailhot, Mme Sylvie Normandeau, M. Matthew Nowakowski, Mme Chantal Pharand, Mme Annie Sabourin, M. Pierre G. Verge.

EXCUSÉS : une doyenne : Mme Francine Ducharme ; l'administrateur exerçant les fonctions de doyen de la Faculté de musique : M. Jean-Marc Charron ; le directeur de l'École d'optométrie : M. Christian Casanova ; les représentants du corps professoral : M. Florin Amzica, M. Dominic Arsenault, M. Philippe Comtois, Mme Nathalie Fernando, M. Carl Gagnon, M. Paul Lespérance, M. Jun Li, M. Mathieu Lussier, M. Serge Montplaisir, M. Alain Moreau, M. Jean-Luc Sénécal, M. Hugo Soudeyns, Mme Isabelle Thomas, Mme Lyse Turgeon, M. Stéphane Vachon ; une chargée de cours : Mme Lise Marien ; une observatrice : Mme Claire Benoit.

<u>PRÉSIDENT</u> :	M. Guy Breton, recteur
<u>PRÉSIDENTE DES DÉLIBÉRATIONS</u> :	Mme Claire Durand
<u>SECRÉTAIRE</u> :	M. Alexandre Chabot
<u>CHARGÉE DE COMITÉ</u> :	Mme Anne Mc Manus

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Nominations récentes

Professeurs de carrière ou professeurs sous octroi élus par l'assemblée de chacune des facultés

Faculté de musique

M. Mathieu Lussier, professeur adjoint à demi-temps à la Faculté de musique.

Fins de mandat

Aucune

AVIS DE DÉCÈS

Faculté de médecine

Dr Jean-Paul Ferron, professeur honoraire au Département de médecine de la Faculté de médecine, décédé le 23 octobre 2018.

Dr Bernard Messier, professeur au Département d'anatomie de la Faculté de médecine, décédé le 21 juin 2018.

Faculté des arts et des sciences

M. Denis Szabo, professeur émérite de l'École de criminologie de la Faculté des arts et des sciences, décédé le 13 octobre 2018.

Faculté de musique

M. Robert Forest, professeur retraité de la Faculté de musique, décédé le 6 octobre 2018.

À l'invitation du recteur, M. Guy Breton, l'Assemblée observe une minute de silence.

AU-0602-1 **ORDRE DU JOUR**
2018-A0021-0602^e-449

La présidente des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. Dominic Forest présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté en fonction des décisions du Comité, consignées au document 2018-A0021-0602^e-449.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

A. POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux
 - 2.1. Procès-verbal de la 0600^e séance extraordinaire tenue le 15 octobre 2018
 - 2.2. Procès-verbal de la 0601^e séance tenue le 15 octobre 2018

3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
 - 5.1. Rapport du recteur
 - 5.2. Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
6. Période de questions
- B. POINTS PRIVILÉGIÉS
7. Bilan sur la diversité et les Chaires de recherche du Canada
- C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE
8. Prochaine séance Le 3 décembre 2018, à 9h30
9. Clôture de la séance

AU-0602-2 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

AU-0602-2.1 **PROCÈS-VERBAL DE LA 0600^e SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 15 OCTOBRE 2018**

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 0600^e séance extraordinaire tenue le 15 octobre 2018, tel que présenté.

AU-0602-2.2 **PROCÈS-VERBAL DE LA 0601^e SÉANCE TENUE LE 15 OCTOBRE 2018**

Les corrections suivantes sont apportées au dernier paragraphe de la page 6 du procès-verbal : la fin de la phrase débutant par « Il considère qu'il est important... » est modifiée et se lira comme suit : « Il considère qu'il est important que l'Assemblée puisse connaître le nom des principaux candidats et ait un vote consultatif, ce qui n'empêche pas *que le comité puisse faire la part des choses et qu'un autre candidat soit retenu* ». La phrase suivante sera modifiée pour se lire comme suit : Il rappelle qu'il avait proposé un processus analogue à la nomination des *nouveaux professeurs dans lequel il y a également une liste de candidatures qui peut atteindre 50 à 100 personnes, mais pour lequel l'assemblée départementale est mise au courant par le comité de sélection que de la liste courte, qui comprend en général jusqu'à cinq candidatures*. À la dernière phrase, « pairs entre les pairs » est remplacé par « *primus inter pares* ».

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 0601^e séance tenue le 15 octobre 2018, tel que modifié.

AU-0602-3 **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

Le recteur indique qu'il va répondre prochainement aux questions qui lui ont été transmises par les membres de la communauté universitaire à la suite de son allocution annuelle, présentée dans le cadre de la 600^e séance de l'Assemblée.

Le secrétaire général mentionne que la résolution votée par l'Assemblée à la séance précédente (AU-0601-3.1), invitant le Conseil à reconsidérer sa décision sur les processus de nomination du recteur et des doyens, sera discutée à la réunion du Conseil du 12 novembre prochain.

Mme Guay demande un suivi à la question posée par Mme Marien à la séance précédente, au sujet d'un problème d'accès à distance à l'intrawiki de l'Assemblée, problème rencontré par d'autres membres de l'Assemblée. Elle souligne qu'en ce qui la concerne, ce problème est résolu.

M. Filteau indique que la question a été soumise au service des Technologies de l'information (TI) qui n'a pas constaté de problème. Il semblerait que ce soit un problème relié à la manière d'accéder au VPN et aux autorisations d'accès; comme le problème semble persister pour certains membres, un suivi sera fait avec les TI à ce sujet.

La présidente des délibérations suggère que les gens appellent directement les TI.

Sur ce même sujet, M. Le Borgne suggère que le Secrétariat général transmette un procédurier lorsqu'il envoie l'avis de convocation.

AU-0602-4 **CORRESPONDANCE**

Le secrétaire général dit n'avoir à faire état d'aucune correspondance.

AU-0602-5 **PÉRIODE D'INFORMATION**

AU-0602-5.1 **RAPPORT DU RECTEUR**

Le recteur relate les principaux faits saillants de la période écoulée depuis la dernière réunion de l'Assemblée universitaire.

Le 5 novembre, à la suite de l'Assemblée universitaire, s'est tenu dans le Hall d'honneur un événement intitulé « Les études religieuses à l'UdeM, d'une faculté à un institut, hommage à ses artisans », pour souligner l'intégration de la Faculté de théologie et de sciences des religions à la FAS, devenue, il y a 18 mois, l'Institut d'études religieuses.

La même semaine s'est tenue à l'UdeM la cérémonie de remise du Prix Gérard-Parizeau, édition histoire, qui a été remis aux deux lauréats suivants : M. Jacques Rouillard, professeur émérite du Département d'histoire de l'UdeM et ancien membre de l'Assemblée universitaire, et M. Martin Petitclerc, professeur en histoire de l'UQAM.

Le 18 octobre, le recteur a assisté à la cérémonie d'assermentation du nouveau Conseil des ministres du gouvernement du Québec. Il note qu'il y a un ministre unique pour les études primaires, secondaires et postsecondaires, M. Jean-François Roberge, alors que précédemment il y avait deux ministres, dont un ministre responsable de l'éducation postsecondaire.

La semaine suivante s'est tenu à l'UdeM le colloque Qualité G3, organisé par l'équipe du Bureau de la promotion de la qualité dirigé par Mme Claude Mailhot, vice-rectrice adjointe à la promotion de la qualité. La vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Mme Louise Béliveau, qui y représentait le recteur, a présenté le mot d'ouverture. Ce colloque a réuni plus de 200 participants de 15 pays.

Le recteur souligne ensuite la remise des prix aux associations étudiantes de l'UdeM qui ont tenu les activités d'accueil les plus inclusives et respectueuses. Les trois associations étudiantes qui ont remporté un prix sont celles de l'École de réadaptation (1^{er} prix), du Département d'histoire (2^e prix) et de sciences infirmières (3^e prix). Le recteur souligne la collaboration remarquable de la FAÉCUM et des associations étudiantes à cet égard.

Le 29 octobre avait lieu l'inauguration de la nouvelle Clinique universitaire de la vision de l'École d'optométrie, qui est à la fois une clinique de formation et de services au public. Les travaux ont été réalisés dans le budget et l'échéancier prévus et sans fermer les services au public ni perturber les activités d'enseignement. Des locaux dédiés à la recherche clinique y ont été aménagés, le recteur souligne que c'est la première fois que la dimension recherche est mise de l'avant dans une clinique de l'UdeM.

Mardi dernier avait lieu la 6^e Conférence de la montagne sur le thème « Le développement durable : une utopie ? » avec trois conférenciers : Bernard Chevassus-au-Louis, biologiste, chercheur et président de l'association Humanité et biodiversité, Thomas Mulcair, professeur invité au Département de science politique de l'UdeM, et Lucie Sauvé, professeure et chercheuse à l'UQAM, sous l'animation de Normand Mousseau, professeur au Département de physique de l'UdeM. Cette conférence a fait salle comble.

AU-0602-5.2 INFORMATION PROVENANT D'AUTRES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

M. Filteau informe que le 25 octobre s'est tenu à Saint-Hyacinthe le congrès de l'Ordre des médecins vétérinaires, lors duquel furent soulignés les 50 ans de la Faculté de médecine vétérinaire, cet événement a procuré une belle visibilité à la Faculté.

M. Charest rappelle que la campagne de l'Université de Montréal pour Centraide du Grand Montréal, qu'il copréside encore cette année, est en cours. Un courriel du recteur pour souligner le lancement de cette campagne a été transmis aux membres de la communauté universitaire le 25 octobre dernier et un courriel de rappel sera transmis le 8 novembre prochain. L'objectif pour 2018 est de 275 000 \$. Il invite les membres de la communauté universitaire à contribuer généreusement.

Mme Béliveau informe qu'une semaine de prévention du cyber harcèlement se tiendra du 12 au 16 novembre à l'UdeM ; cet événement est piloté par le BIMH et les Services aux étudiants. Des kiosques sont prévus sur le campus et la communauté universitaire est invitée à la projection du documentaire « Troller les trolls » qui aura lieu le 13 novembre au Centre d'essai. La projection sera suivie d'une discussion avec un panel composé de Hugo Latulippe, réalisateur, de Nellie Brière, spécialiste en stratégie de communications numériques et médias sociaux, et de Pénélope McQuade, animatrice-télé, qui mène l'enquête.

M. Séguin informe que le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université de Montréal (SCCCUM) célèbre cette année le 40^e anniversaire de la fondation du SCCCUM. Un coquetel dînatoire aura lieu le 29 novembre prochain pour souligner cet événement.

AU-0602-6 PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme René de Cotret s'informe des raisons du changement apporté récemment à un règlement du CEPSCUM qui fait en sorte que le port du maillot de bain est dorénavant obligatoire dans le bain froid et le bain-tourbillon et le port de la serviette est requis dans le sauna, mais où le maillot de bain sera toléré. Elle s'étonne de ce changement du fait que le règlement antérieur, qui interdisait le port du maillot, était justifié par des raisons d'hygiène.

Mme Béliveau indique que la même règle s'applique aux vestiaires des hommes. Elle explique que le changement a été apporté en raison de plaintes qui ont été reçues. D'autre part, la règle

antérieure était effectivement basée sur des raisons d'hygiène, cependant les outils modernes permettent maintenant de s'assurer que les bains sont entretenus de façon hygiénique, malgré le port du maillot de bain.

M. Filteau ajoute que, outre la question de l'hygiène et l'inconfort de certaines personnes, certains événements, notamment dans le vestiaire des hommes, ont mené à ce changement pour des raisons de bienséance et de sécurité. De plus, après vérification, il a été constaté qu'aucun autre centre de sport n'appliquait une telle règle.

M. Schiettekatte évoque un article de *La Presse* qui souligne que bien qu'il y ait parité au conseil des ministres du nouveau gouvernement Legault, dans les faits, les hommes occupent majoritairement les postes importants, de même que les postes de chef de cabinet; et d'autre part, il rappelle l'exigence du gouvernement fédéral d'une meilleure représentation des minorités au sein des chaires de recherche du Canada. Dans ce contexte, il se demande si l'Assemblée universitaire, qui doit se pencher sur les grandes orientations, devrait examiner la situation à l'UdeM à cet égard, par exemple : quelles proportions des postes de direction sont occupées par des hommes, quelle proportion d'hommes bénéficient de prime et celles-ci sont-elles en moyenne plus élevées pour les hommes que pour les femmes ? Il suggère qu'il y aurait lieu de développer une politique institutionnelle à cet égard avant que cette exigence soit imposée à l'Université, comme ce fut le cas avec les chaires de recherche du Canada.

Le recteur rappelle que, lors de son allocution, il a annoncé la création d'un poste de conseiller au recteur en matière de diversité, d'équité et d'inclusion ; cette personne va se pencher sur les aspects évoqués par M. Schiettekatte. Bien que rien ne soit parfait, l'Université ne part pas de zéro à ce chapitre, et la conseillère en diversité va dresser un portrait global de ces enjeux, basé sur des données probantes, qui permettront de mettre de l'avant des politiques. En ce qui concerne les statistiques, il rappelle en avoir fait une présentation à l'Assemblée universitaire, si cela est souhaité, un rappel pourra être fait.

AU-0602-7

BILAN SUR LA DIVERSITÉ ET LES CHAIRES DE RECHERCHE DU CANADA

2018-A0021-0601^e-448

La vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, Mme Marie-Josée Hébert, présente le bilan sur la diversité en recherche pour les chaires de recherche du Canada (CRC), à l'aide du document 2018-A0021-0601^e-448, en résumant le contexte, les initiatives, les cibles et les résultats atteints à ce jour par l'UdeM en diversité en recherche dans le cadre du programme des chaires de recherche du Canada. Elle rappelle que dès 2016, avant même que le gouvernement fédéral n'impose des contraintes en cette matière, l'Université s'est penchée sur la question de l'équité, de la diversité et de l'inclusion (ÉDI). Elle souligne l'importance d'avoir une réflexion collective à ce sujet en lien avec la mission institutionnelle, et en amont des prérequis qui sont maintenant exigés tant aux niveaux fédéral que provincial, afin d'avoir un environnement diversifié et inclusif qui permette d'accomplir cette mission de manière plus efficace.

M. Séguin demande pourquoi l'expression « minorité ethnique » n'a pas été utilisée alors qu'elle l'est dans le programme d'accès à l'égalité en emploi.

Mme Hébert explique que ce programme émane du gouvernement fédéral et donc que l'Université est tributaire des règles du fédéral qui utilise ce terme. Elle ajoute que les cadres législatifs fédéral et provincial ne sont pas les mêmes, ce qui crée quelques enjeux, dont celui-ci.

M. Schiettekatte demande si les prévisions pour octobre 2018, inscrites sur le tableau présenté, se sont matérialisées.

Mme Hébert confirme que ces prévisions se sont matérialisées. Elle explique que le nombre de CRC qui apparaît dans cette même colonne a augmenté, après que l'on ait appris

officieusement qu'il y aura une augmentation du nombre de chaires de recherche du Canada pour les années à venir, avec une augmentation probable de 12 nouvelles chaires pour l'UdeM.

Mme Boisjoly souligne le travail remarquable en matière d'équité, diversité et d'inclusion dans le secteur recherche. À son avis, il faut aussi se mobiliser pour avoir une meilleure représentation des membres des groupes désignés, notamment des minorités ethniques, dans les hautes instances de gouvernance de l'Université, dont l'Assemblée universitaire et les conseils de faculté, et au niveau des embauches de personnel.

Mme Hébert se dit d'accord avec Mme Boisjoly, mais elle soulève l'importance que cela devienne un réflexe collectif qui appartient à tous. Elle dit constater, globalement, qu'il y a une meilleure appréciation collective de l'importance de l'équité et de la diversité, et elle réitère qu'il serait important que ces aspects soient reliés à la mission institutionnelle.

M. Bouchard salue le travail accompli par le vice-rectorat et le Collège des évaluateurs, en rappelant que lors de la présentation, il y a deux ans, il y avait une inquiétude quant à l'atteinte des objectifs pour l'UdeM dans un délai raisonnable. Par ailleurs, il souhaite qu'il y ait une réflexion et une stratégie institutionnelles pour se doter d'autres mécanismes en parallèle des chaires de recherche du Canada, par exemple l'équivalent de chaires internes de l'Université McGill qui lui ont permis de maintenir leurs cibles avant l'UdeM, mais aussi d'avoir plus de souplesse dans le développement stratégique de la recherche. L'UdeM doit se doter rapidement de leviers internes pour des chaires institutionnelles qui permettent, en dehors des quotas des CRC, de reconduire ou d'offrir des chaires à des chercheurs seniors ou à des chercheurs juniors d'exception entre deux cycles d'octroi de chaire. Il souhaiterait qu'au cours des prochaines années, l'Université s'attarde à cette question prioritaire des chaires internes pour que l'UdeM demeure compétitive avec les universités comparables.

Mme Hébert se dit d'accord avec ce commentaire. Elle ajoute qu'un élément de diversité disciplinaire, qui n'est pas dans les quatre groupes désignés, a été ajouté, il s'agit du domaine de la recherche-crédation qui est un domaine où l'UdeM a un grand succès et un leadership, mais pour lequel il a été réalisé que ce ne sont pas tous les évaluateurs des domaines des sciences humaines et sociales qui sont à l'aise d'évaluer les dossiers de recherche création. Donc, afin de répondre à ce besoin, un secteur *ad hoc* recherche-crédation a été créé pour s'assurer que les dossiers dans ce domaine seront évalués par des chercheurs créateurs. Et en parallèle des discussions sur des critères d'évaluation de la recherche-crédation ont lieu avec le CRSH et ainsi qu'au niveau provincial.

Dans la foulée du commentaire de Mme Boisjoly, M. Séguin souligne que le dernier rapport sur le programme d'accès à l'égalité en emploi date de 2012, il lui semble qu'il serait important d'avoir un rapport plus à jour, et que l'Assemblée universitaire poursuive cette discussion sur les cibles en matière d'ÉDI, notamment pour chaque catégorie de personnel. D'autre part, concernant le mandat de la conseillère en ÉDI, il demande s'il est prévu qu'elle se penche sur les formes de discrimination systémique, par exemple concernant l'octroi de charges de cours. Il considère qu'il y a, dans la conjoncture de cette nomination, une réflexion à faire, qui est bien entamée avec les chaires de recherche, mais qu'il serait intéressant d'élargir au reste de l'institution.

Le recteur indique que Mme McAndrew, la conseillère en ÉDI, a justement un mandat d'analyser et d'intégrer divers aspects et enjeux en matière d'ÉDI dans une approche globale, et qu'un portrait de la situation sera présenté à l'Assemblée. Il rappelle l'engagement qui a été pris de changer les choses à ce sujet et que cela sera fait avec l'intelligence collective pour dégager des pistes de solution, donc l'Assemblée sera appelée à discuter de cette question.

AU-0602-8 **PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance aura lieu le lundi 3 décembre 2018, à 9 h 30.

AU-0602-9

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur résolution, la séance est levée à 15 h 15.